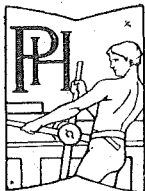


UN
RÈGLEMENT DE COMPTES

PAR

GODEFROID KURTH

Annexe aux ARCHIVES BELGES du 25 Novembre 1900



LIÈGE
IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET
Rue des Clarisses, 48
—
1900

UN RÈGLEMENT DE COMPTES

UN
RÈGLEMENT DE COMPTES

PAR

GODEFROID KURTH

Annexe aux ARCHIVES BELGES du 25 Novembre 1900



LIÈGE
IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET
Rue des Clarisses, 48
—
1900

AVANT-PROPOS

Les pages qui suivent étaient destinées à paraître dans le tome XXXV des ANNALES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DU LUXEMBOURG, en réponse à un article dû à la collaboration de MM. Emile Tandel et l'abbé de Leuze. Cet article, sous le titre fallacieux : WAHA, INSCRIPTION DÉDICATOIRE DE L'ÉGLISE, n'est en réalité qu'un pamphlet contre moi. M. Emile Tandel, qui, paraît-il, est le propriétaire du recueil cité, a refusé d'insérer ma réponse, sous prétexte que le tome XXXV était terminé (sic). Je la publie donc en supplément dans les ARCHIVES BELGES, sous la réserve de tous mes droits ultérieurs.

Certains de mes lecteurs s'étonneront que j'aie attaché assez d'importance à MM. de Leuze et Tandel pour leur consacrer une réponse. Et de fait, beaucoup d'entre eux n'apprendront que par moi l'existence des deux associés. Mais l'intérêt du débat réside ailleurs que dans la personnalité scientifique de ces Messieurs.

La guerre qu'ils me font est dirigée en réalité contre les ARCHIVES BELGES. Ils sont les enfants perdus de je ne sais quel bataillon d'éclopés de l'érudition, qui se persuade qu'on fera taire ce recueil par une campagne d'injures personnelles contre son directeur. Qu'ils se détrompent. L'œuvre de critique sereine et objective que je suis parvenu à fonder, grâce au généreux concours des principaux historiens belges, est désormais assise sur des bases solides. Elle jouit de la confiance du public savant. Le jour où je l'abandonnerai, ce ne sera pas parce qu'ils m'auront dégoûté ou intimidé, cela n'est pas en leur pouvoir, ce sera parce qu'alors il ne manquera pas de mains jeunes et vigoureuses pour la continuer dans le même esprit et avec la même passion pour la vérité.

G. K.

UN RÈGLEMENT DE COMPTES

J'imagine que les membres de l'*Institut archéologique du Luxembourg* n'auront pas remarqué sans surprise que, depuis quelques années, leurs *Annales* deviennent de plus en plus l'organe des rancunes personnelles et des vanités blessées. Voilà trois volumes de suite, le 33^e, le 34^e et le 35^e, qui donnent l'hospitalité à de furieuses diatribes de M. l'abbé de Leuze contre ma personne. Je les ai laissées passer jusqu'à présent, me bornant à admirer *in petto* un président qui accueille et même provoque de pareilles manifestations contre un membre de la Société qu'il a pour mission de gouverner en paix. A tout prendre, les pamphlets de M. l'abbé de Leuze sont assez inoffensifs, et bien qu'il ait déjà épuisé à mon adresse une bonne provision de qualificatifs désobligeants, je lui sais quelque gré de n'avoir pas encore insinué que je lui ai *fait* son mouchoir. Je suis resté moins calme, je l'avoue, lorsque j'ai vu l'indigne et mesquine polémique dirigée dans le volume 34 contre un des membres les plus éminents de l'Institut, M. le professeur Waltzing. Tout le monde sait, excepté peut-être à Arlon, que M. Waltzing est le premier épigraphiste de la Belgique, et toute autre Société aurait considéré comme une gloire de le posséder parmi ses membres effectifs. La partialité déployée dans ce débat par le président de l'Institut, bien plus, son inqualifiable intervention au moment où la discussion était close à l'avantage de M. Waltzing, enfin, l'impossibilité où il mit ce dernier de répondre à une accusation blessante se produisant à la dernière heure, tout cela est encore présent, je pense, à la mémoire de tous mes anciens confrères.

Cette fois, j'en avais décidément assez, et, à la suite de M. Waltzing, je donnai ma démission de membre de l'Institut, par une lettre motivée que j'ai prié M. Tandel de lire à la première réunion générale de la Société. Cette réunion a eu lieu, je crois, mais j'ignore si le président a tenu la promesse qu'il m'avait faite de se conformer à ma demande. Au reste, il n'importe. Les membres de l'Institut savent maintenant tout ce qu'ils avaient besoin de savoir pour être édifiés sur les raisons de ma retraite.

* *

Je répondrai brièvement à M. l'abbé de Leuze.

M. de Leuze a grandement tort de se déchaîner contre moi comme il le fait. Si, en 1897, j'ai rendu compte de son mémoire sur *Les Comtes de Laroche au Xe et au XI^e siècle*, c'est parce que j'y étais obligé, me trouvant alors chargé, par mes confrères de la *Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, de faire, sous la forme d'une chronique mensuelle, la revue critique de toutes les publications concernant l'ancien diocèse de Liège. Et si j'en ai parlé sévèrement, c'est parce qu'en âme et conscience j'ai cru que c'était mon devoir, ayant pour principe qu'il faut renoncer à la critique si l'on n'a pas le courage de la faire tout à fait sincère et objective.

M. de Leuze ne trouvera pas un historien sérieux pour soutenir que les reproches que j'ai faits à son travail n'étaient pas fondés, et s'il en doute, je lui conseille de tenter l'expérience. Au surplus en même temps que je relevais ses erreurs, je m'efforçais de rendre justice à ce qu'il pouvait y avoir de bon dans son mémoire. Lui-même l'a reconnu, déclarant qu'il n'était pas peu fier de mon approbation (1). Que signifie dès lors la querelle qu'il me fait? Il se plaint, il est vrai, d'une plaisanterie inoffensive qui ouvrait mon article critique; je n'en prendrai pas la défense, puisqu'elle l'a irrité à ce point, et je me bornerai à faire remarquer ici que, rédigeant ma chronique au jour le jour, je formulais mes critiques immédiatement après la lecture des mémoires, et que j'étais encore sous l'impression d'énervement que m'avait causé le sien.

M. l'abbé de Leuze crut devoir répondre à cet article par une longue diatribe qui n'est qu'un tissu d'attaques personnelles, et qui, au point de vue scientifique, n'a fait qu'aggraver son cas. En la signalant dans les *Archives Liégeoises* — c'est le titre que la *Chronique de la Société d'art et d'histoire* avait pris en 1898 — j'y répondis avec

(1) Après avoir relevé les principales énormités du travail, j'ajoutais : « Pour le reste, nous sommes heureux d'ajouter que, malgré ses défauts, ce travail n'est pas dépourvu de valeur. Nous nous rallions, pour notre part, aux vues suivantes que l'auteur développe, et qu'il lui eût été facile d'établir avec plus de netteté. 1^o Le comté de Laroche doit être considéré comme identique à l'ancien comté de Bastogne. 2^o Bastogne même était partagé depuis le IX^e siècle entre les comtes de Bastogne (Laroche) et le chapitre de N. D. d'Aix la Chapelle. 3^o Durbuy aussi, avec toute sa seigneurie, a été compris à l'origine dans le comté de Laroche (Bastogne) etc. »

calme et modération, comme le lecteur pourra s'en convaincre s'il se reporte au recueil cité, et je me gardai bien de m'en prendre à la personne de mon révérend contradicteur (1). Bien plus, désireux d'éviter tout nouveau conflit avec lui, je profitai d'une occasion qui m'était offerte pour essayer de lui donner une preuve de mon esprit de paix. Dans mon étude sur *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, parue au printemps de 1898 (2), j'avais rencontré un mémoire de lui intitulé *Amberloux* (3), rempli d'erreurs attestant de sa part, comme toujours, l'absence de méthode et de critique. J'avais, certes, le droit, j'avais même, dans une certaine mesure, le devoir d'éclairer le lecteur sur ce travail. Je préférerais me taire, n'en pouvant pas dire de bien, et je m'exposai à m'entendre reprocher d'avoir ignoré, comme on dit dans l'argot du métier, la littérature du sujet. Le lecteur qui connaît les rigoureuses exigences de l'érudition moderne en matière de références bibliographiques reconnaîtra certainement dans mon silence, une preuve de modération.

Si M. de Leuze m'avait tenu compte de mes bonnes dispositions, il y a longtemps qu'il vivrait en paix et moi aussi. Mais M. de Leuze était trop en colère pour apprécier le prix du silence. A mes quelques lignes de 1898, qui clôturaient le débat sur le terrain scientifique, il opposa une seconde brochure tout aussi irritée, tout aussi injurieuse que la première, et M. le président de l'Institut, toujours heureux de mettre des confrères aux prises, lui ouvrait pour la seconde fois les *Annales* d'Arlon, sans demander à ses confrères s'il leur convenait de faire de leur organe l'exutoire de certaines indiges-

(1) Voici tout ce qui, dans mon article, était relatif au côté personnel de la question : « M. de Leuze est fort en colère. Dans son indignation, il nous reproche de l'acrimonie, de l'impolitesse, de très prétentieuses et gratuites impertinences ; il nous appelle son agité contradicteur, et il croit qu'il ne sera pas taxé de sévérité s'il trouve notre procédé assez peu loyal. Le lecteur peut voir par là jusqu'à quel point, comme nous le constatons au commencement de l'année, on est peu habitué chez nous à la liberté de la critique scientifique. Mais nous ne désespérons pas de parvenir, avec le temps, à familiariser le *genus irritabile* des érudits de province avec des habitudes plus civilisées ; en attendant, nous prenons gaiement notre parti de celles d'aujourd'hui. » Franchement, y avait-il là de quoi s'irriter? M. de Leuze n'a pas digéré *érudit de province*, qui revient dans sa seconde et dans sa troisième brochure. « Comme si Liège n'était pas en province! » Apprenons donc à M. de Leuze qu'un érudit de province, c'est un érudit qui ne connaît que sa province... ou qui ne la connaît pas.

(2) *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 69,

(3) *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, t. 31 (1896).

tions littéraires. Ai-je besoin de dire qu'il jugea plus inutile encore de me prévenir pour me permettre de répondre? Les *Annales* d'Arion sont pour M. Tandel et pour ses amis, les autres sont autorisés à payer leur cotisation.

M. de Leuze avait-il le droit, après cela, de s'attendre de ma part à de la bienveillance? Et lorsque le cours de mes études me plaçait en face des colossales bévues perpétrées par lui dans sa notice sur l'église et le village de Waha, devais-je une nouvelle fois les passer sous silence, contrairement à l'obligation où j'étais de mentionner tout ce qui avait trait à mon sujet?

Je les ai relevées sans ménagement, il est vrai, et je me réserve ce droit pour l'avenir; mais, en démolissant son œuvre, je n'ai pas touché à sa personne, et il devrait bien s'inspirer de mon exemple. Au lieu de cela, il se donne de nouveaux torts, et voici que pour la troisième fois la « bienveillante attention » de M. Tandel lui permet de déverser sur moi une hottée d'injures que je ne relèverai pas plus que les précédentes. Franchement, quel résultat M. l'abbé attend-il de cette intempérance de langage? A-t-il changé quelque chose à la situation qu'il s'est faite, et croit-il que ses gros mots feront oublier ses grosses bévues? Ne voit-il pas, tout au contraire que, grâce à sa démanègeaison de contester, il attire de plus en plus l'attention sur le fond de notre débat, qu'il aurait tant d'intérêt à faire oublier et que je ne me sentais, pour mon compte, nulle envie de rappeler?

Tout le monde saura désormais, puisqu'il me force à le redire, qu'il est le patriarche d'une famille d'apocryphes qu'il a vainement essayé d'introduire en fraude dans les annales de notre pays, et que j'ai été obligé de faire déguerpir. Son faux évêque de Liège Etwin, son faux Boémond de Waha, sa fausse Béatrix de Laroche, sa fausse Clémence de Chiny, son faux Jean Hoffmann d'Echternach sont définitivement expulsés de l'histoire. Ils vagabonderont désormais sans abri sur tous les chemins de l'érudition, et les dérisoires certificats d'identité qu'il leur délivre ne leur ouvriront pas la moindre porte. M. de Leuze s'en rend bien compte, et c'est purement pour se donner une contenance qu'il prodigue un flux de paroles destiné à laisser aux gens distraits l'impression qu'il m'a répondu. On lira en note quelques extraits de ces drôleries, où l'existence de la fausse Béatrix de Laroche est prouvée à coups de syllogismes disjonctifs (1).

(1) « Au reste, le fait de l'existence de Béatrix de Laroche est un fait d'ordre public ou un fait d'ordre privé. Si c'est un fait d'ordre public, il est du domaine

Je ne lui dirai plus qu'un seul mot à ce sujet. Même si quelque jour des documents dignes de foi venaient établir l'existence de l'un ou de l'autre de ses personnages imaginaires, il n'en aurait pas moins eu tort de l'avoir affirmée sans autre preuve que le témoignage d'un héraldiste. Et c'est se montrer plus facétieux qu'il ne convient à la gravité de son caractère que de dire que la preuve de mes négations incombe à moi! (1).

Voilà ce que j'avais à répondre à M. l'abbé de Leuze, qui me rappelle à la charité chrétienne tout en suspectant ma loyauté et en me traitant d'orgueilleux et de charlatan, sans compter le reste. J'ai conscience, pour ma part, de ne pas avoir manqué aux égards que je devais à sa personne et de n'avoir attaqué que ses travaux. Je les ai appréciés avec sévérité, parce qu'ils le méritaient, comme le dira tout historien; en le faisant, j'ai usé des droits de la critique, je n'en ai pas abusé. Et je suis tout prêt, pour peu que M. l'abbé y consente, à déférer ma cause et la sienne à une commission arbitrale qui dira lequel de nous a outrepassé, dans la discussion, les limites de la modération et de la justice.

* * *

J'arrive maintenant à M. Emile Tandel.

Certes, je pouvais croire que le président de l'*Institut Archéologique du Luxembourg* ferait son profit de la petite leçon de dignité et de droiture que j'avais été obligé de lui donner, lorsque je lui envoyai ma démission de membre de cette société. Cela était d'autant plus vraisemblable que M. Tandel avait dû courber la tête en silence sous la brochure vengeresse dans laquelle M. Waltzing stigmatisait son étrange conduite (2). Je me trompais. M. Tandel, qui n'a pas osé répondre à M. Waltzing, prend aujourd'hui vis-à-vis de moi la même attitude qui lui a valu l'an dernier des étrivières données de si magistrale façon. Apparemment il s'est persuadé, en me voyant payer

de l'histoire et il y a lieu d'en nier l'existence, si les historiens n'en ont pas parlé; si c'est un fait d'ordre privé, l'histoire n'a pas à s'en occuper. Or, il est évident que l'existence de Béatrix est un fait qui intéresse seul la famille de Waha; dès lors, c'est aux titres de cette famille que nous devons avoir recours pour prouver cette existence. »

(1) « A ceux qui prétendent que cette descendance est apocryphe de prouver leur assertion; mais que M. Kurth veuille bien se persuader que ses négations, ses « inapties » ses « extravagances » ne prouvent rien quant à la question; ce sont de grands mots et rien de plus. *Verba et voces, præterea nihil.* »

(2) J. P. WALTZING. *Réponse à Monsieur Tandel*, Louvain, novembre 1890.

patiemment les volumes des *Annales* où il me faisait injurier par son associé, que j'étais endurant à l'excès et qu'on pouvait se permettre beaucoup avec moi. S'il a fait ce calcul, il va voir qu'il s'est trompé à son tour.

Et d'abord, quelle est la raison avouable qui lui fait prendre vis-à-vis de moi l'attitude d'un ennemi personnel ? Je me croyais son ami, je croyais lui avoir donné, à diverses époques et jusque dans les dernières années, des témoignages de sympathie. Je ne l'ai jamais attaqué. Si l'étrange manie qu'il a de se mêler de questions d'archéologie et d'histoire auxquelles il ne comprend rien n'égarait tout à fait son jugement en ces matières, il aurait compris le silence que je garde depuis nombre d'années sur son rôle d'érudit, il y aurait vu l'indice le plus certain de mes dispositions pacifiques à son endroit. Il m'est revenu que M. Tandel se serait senti atteint personnellement par mes observations sur les méfaits scientifiques de son collaborateur M. l'abbé de Leuze. Je ne crois pas M. Tandel assez peu intelligent pour alléguer sérieusement une aussi mauvaise raison. Me défendre, à moi Luxembourgeois qui ai toujours gardé dans mes études un coin de prédilection pour mon pays, de ne plus toucher à ce sujet préféré, ou, si j'y touche, de ne plus rectifier les erreurs que le premier venu peut avoir lancées dans la circulation, sous prétexte qu'il les a publiées dans les *Communes Luxembourgeoises* (1), c'est là une de ces prétentions saugrenues qui ne peuvent venir qu'à un homme absolument étranger aux usages de la vie scientifique. Et M. Tandel s'est frotté assez souvent aux gens d'études pour ne pas savoir qu'en matière d'érudition tout homme est responsable de son propre travail. La question des dégâts commis par M. l'abbé de Leuze dans l'histoire de Waha était affaire entre lui et moi, et M. Tandel, qui trouve la réponse de son collaborateur topique et qui déclare n'avoir rien à y ajouter, avait dès lors une double raison pour ne pas intervenir.

M. Tandel a d'ailleurs, je le reconnais, procédé en bon stratéliste. Son client étant indéfendable, il ne s'est pas compromis dans le rôle ingrat de la défensive et il a cru adroit de faire une diversion en prenant d'emblée celui de l'agresseur. Prouver que je n'avais pas le droit de critiquer autrui parce que je n'étais pas moi-même exempt d'erreurs, c'était assez original. Pour peu que la thèse fut fondée et

(1) Encore si les *Communes Luxembourgeoises* étaient de M. Tandel ! Mais tout le monde sait qu'il n'en est rien, et, s'il le faut, je raconterai plus tard au public l'histoire inédite de cette compilation.

l'auteur en état de la faire valoir, il faut convenir que le sujet ne manquait pas de saveur.

Malheureusement M. Tandel a oublié deux choses. La première, c'est qu'il n'était pas de taille à assumer une pareille tâche. J'ai beau faire tout mon possible pour profiter des leçons d'humilité que me donne son ami M. de Leuze, je ne saurais me résigner à considérer M. Tandel comme un adversaire avec lequel il me convienne de discuter des questions d'histoire. Comme érudit, il n'est pas de ceux avec qui on discute, mais de ceux qu'on renvoie à leur place, quand ils s'avisent de la quitter.

En second lieu, M. Tandel se persuade à tort que la critique consiste à ramasser les menues erreurs d'un érudit et à constater qu'il n'est pas infaillible. Cette vérité n'a besoin d'être démontrée pour personne, et je ne me crois pas plus que tout autre garanti contre une erreur éventuelle, résultat d'une distraction, d'une étourderie, d'une opinion préconçue. Si j'avais à me reprocher de condamner les travaux d'autrui pour de pareilles raisons, on aurait mille fois le droit de chercher dans les miens des défauts semblables, qu'on y découvrirait sans doute. Mais il ne s'agit pas ici de taches plus ou moins nombreuses. Il s'agit d'un vice fondamental de la méthode et d'une absence d'esprit critique qui sont à l'érudit ce que le péché mortel est au chrétien, et qui font que tout ce qui est produit sous cette influence néfaste est mauvais et non avénu. C'est là le défaut que tout critique relèvera dans les travaux de M. de Leuze. Pour me contester le droit de faire cette constatation, il fallait prouver que je manquais, moi aussi, d'esprit critique et de méthode, et non s'attacher à l'entreprise de compléter la liste de mes *errata*. Mais, je le crains bien, je parle hébreu à M. Tandel.

Voici maintenant la diversion de M. Tandel.

Il y a une couple d'années, j'offris à M. Tandel mon livre intitulé *La Frontière Linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*. Dans le tome II de cet ouvrage, parmi les pièces de l'Appendice, il y a une petite note de vingt lignes résumant très rapidement mon étude intitulée : *Das deutsche Belgien*, qui avait paru deux ans auparavant dans la brochure intitulée : *Das deutsche Belgien und der deutsche Verein* (1). Dans ce résumé, qui n'avait pas d'autre but que d'attirer l'attention sur la dite brochure, M. Tandel a découvert des choses devant lesquelles il se voile d'indignation et d'horreur : j'y avance que le village

(1) Et depuis dans le tome I de la revue *Deutsch-Belgien*, Arlon 1899.

de Martelange appartient à l'arrondissement administratif de Bastogne, alors qu'il est en réalité de celui d'Arlon, et j'ometts d'y indiquer que les villages wallons de Meix le Tige et de Rachecourt font partie du même arrondissement. « Il est peu pardonnable, écrit-il, de » se tromper aussi grossièrement, etc. Ces erreurs vicient complètement, essentiellement les déductions de l'auteur. Que valent, dès » lors, les déductions de l'auteur? etc. ». Et il conclut que l'Académie de Belgique a eu tort de couronner mon livre, « de confiance bien vraisemblablement ».

Pour faire apprécier la valeur de cette sortie de M. Tandel contre l'Académie, coupable de me compter au nombre de ses lauréats et de ses membres, je suis obligé de rappeler quelques faits.

Mon ouvrage sur *La Frontière Linguistique* fut couronné par l'Académie, en 1888, à la suite de trois rapports très étudiés dont il me suffira de nommer les auteurs : MM. A. Le Roy, P. Willems et L. Van der Kindere (1). L'Académie ayant voulu que je fisse droit à certaines observations formulées dans ces rapports, le mémoire fut soumis une seconde fois, avant l'impression, aux commissaires, qui s'en déclarèrent satisfaits. Tout le monde sait d'ailleurs, excepté M. Tandel, que c'est là la procédure constamment observée par l'Académie, et l'accusation de *couronner de confiance* un mémoire dont l'auteur est anonyme donne la mesure de l'idée que M. Tandel se fait des choses intellectuelles et scientifiques dans son pays !

Le lecteur qui n'est pas familiarisé avec les études très spéciales dont relève la *Frontière Linguistique* voudra peut-être se faire une idée de mon livre d'après des autorités un peu plus sérieuses que celle de M. Tandel. Je vais donc le mettre à même de satisfaire à ce juste désir.

L'homme qui, dans toute l'Europe, était, je crois, le plus en état de formuler sur mon livre un jugement motivé, attendu qu'il est lui-même auteur d'une magistrale étude intitulée : *Nationalität und Sprache im Königreich Belgien* (2), avec une carte de la frontière linguistique où je n'ai pas eu à relever la plus légère inexactitude, c'est l'éminent statisticien M. Karl Brämer, membre du bureau de statistique de Berlin. J'extrais quelques lignes du compte-rendu détaillé qu'il a consacré à mon travail dans la célèbre revue *Petermann's Geographische Mittheilungen* 1898, livraison 10, p. 167 :

(1) On peut lire ces rapports dans le *Bulletin de l'Académie*, volume de 1888.

(2) Stuttgart 1887. Ce travail a paru dans le tome II des *Forschungen zur deutschen Landes- und Volkskunde* de Lehmann.

« L'auteur exprime l'espoir que, le progrès des études historiques aidant, celui qui traitera le sujet après lui aura à sa disposition tout l'ensemble des documents existants. Mais son zèle à les rassembler ainsi que la maîtrise avec laquelle il les domine nous sont garants qu'il ne faut plus s'attendre à des conclusions vraiment nouvelles après les siennes. »

Et plus loin :

« Bien que sur plusieurs points je sois d'un avis différent du sien, je rends hommage avec joie à la clarté de son jugement et à l'importance capitale de son ouvrage. »

Un autre témoignage des plus compétents est celui de l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée par les principaux romanistes français sous la direction de M. Petit de Julleville. Dans la conclusion de cet ouvrage, intitulée *Les Résultats*, où M. Ferdinand Brunot fait l'histoire de la langue française et de sa diffusion aux diverses époques, ce savant écrit au sujet de la frontière linguistique : « Nous n'avons eu ici qu'à prendre comme guide M. Godefroid Kurth, membre de l'Académie royale de Belgique, dont les travaux peuvent servir de modèle pour ces études des frontières linguistiques. » etc. (1) Et M. Brunot joint à son travail une réduction de la carte qui accompagne mon livre. « Ces cartes, écrit-il, m'ont été fournies par mon ami et collègue M. Gallois, maître de conférences de géographie à l'école normale supérieure. » (2).

Ces savants, ainsi que d'autres que je pourrais citer, ont évidemment eu le même tort que l'Académie royale de Belgique (3) : ils ont négligé de demander à M. Emile Tandel ce qu'il pensait de mon livre, et ils n'ont pas connu le cas de Martelange !

L'émotion de M. Tandel se comprend toutefois : pensez donc qu'il est commissaire de l'arrondissement d'Arlon, et que je lui enlève une

(1) Ouvrage cité, t. VIII, p. 864.

(2) M. Gallois m'avait fait demander, par la maison Armand Colin, editrice de l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, l'autorisation de reproduire ma carte.

(3) Notamment, parmi beaucoup d'autres, MM. Funck-Brentano, dans la *Revue des Etudes Historiques* ; M. Prou, dans le *Moyen-Age* ; Van den Gheyn dans la *Revue des Questions Scientifiques* ; L. Willems, dans le *Tijdschrift van het Willemsfonds*, t. II, et quantité d'autres, parmi lesquels je dois une mention spéciale à l'auteur du compte-rendu du *Volksbelang* de Gand, et à celui du *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, M. Max Rooses. J'apprendrai en passant, à M. Tandel, que les noms de ces Messieurs sont assez bien portés dans le monde de la science, et qu'il serait peut être imprudent de contester leur verdict.

commune! Je dis une et non pas trois, comme il aurait pu s'en convaincre s'il avait pris le temps de se calmer avant d'écrire, et comme je le lui démontrerai tout de suite. Car pour Martelange, il n'y a pas à dire, le délit est flagrant. Cette commune étant comprise dans le canton judiciaire de Fauvillers, lequel fait partie de l'arrondissement administratif de Bastogne, j'en avais conclu assez logiquement que, la partie suivant le tout, Martelange aussi appartenait à cet arrondissement. Il se trouve qu'il n'en est rien, et que par exception, il a l'avantage d'être compris dans le ressort de M. Tandel. J'en suis charmé pour Martelange, et je remercie M. Tandel de m'avoir fait profiter de son savoir bureaucratique. A vrai dire, il est peu probable que j'aurai jamais l'occasion de m'en servir, à moins toutefois que je n'aie quelque jour l'envie de briguer sa succession. Et je souhaite qu'elle s'ouvre le plus tard possible! D'ici là, la question de savoir de quel arrondissement administratif fait partie Martelange aura pour le toponymiste à peu près le même intérêt que l'âge de M. Tandel, ou le chiffre de son traitement.

Mais si j'ai eu besoin des lumières de M. Tandel pour être fixé sur la palpitante question de l'étendue de son commissariat, il aurait bien fait, de son côté, de mettre ses lunettes avant de me faire le reproche absurde d'avoir ignoré que Meix le Tige et Rachecourt sont des villages wallons. Je dis que ce reproche est absurde, car il serait en effet impardonnable à qui fait l'histoire de la *Frontière linguistique* de ne pas en connaître les premiers éléments, même quand il n'aurait pas, comme j'ai fait, visité vingt fois les villages en question, fouillé leurs archives, scruté leur histoire et discuté les petits problèmes de leur toponymie locale avec les anciens.

Rachecourt et Meix le Tige figurent en tête, avec Halanzy, parmi les villages wallons, dans le tableau de la frontière linguistique que je donne à la page 21 du tome I. Meix le Tige est l'objet, aux pages 28-30 du même volume, d'une discussion spéciale où je tâche d'expliquer comment il se fait que ce village parle aujourd'hui wallon, alors qu'encore au *xvi^e* siècle, comme je l'ai prouvé, il figurait officiellement parmi les localités allemandes. Plus loin, pp. 47-48. M. Tandel pouvait lire la liste complète, d'après le cadastre, des *lieux dits* de la commune de Rachecourt qui sont tous wallons, et pp. 49-50, celle des *lieux dits*, wallons également, de Meix le Tige.

Enfin, à défaut de ces multiples moyens de s'éclairer, un simple coup d'œil jeté sur la carte qui accompagne mon travail permettait à M. Tandel de constater que ces deux villages y sont compris dans la

région romane, désignée par la teinte verte, alors que la rouge est employée pour marquer celle de langue germanique.

M. Tandel m'a donc attribué une étourderie qu'il est seul à commettre. « Il est peu pardonnable de se tromper aussi grossièrement » quand il s'agit de points de faits (*sic*) qu'un peu de réflexion et de recherches sérieuses permettraient de déterminer exactement. » Cet aphorisme pourrait être formulé en meilleur français, mais, appliqué à M. Tandel, c'est incontestablement ce qu'il y a de plus judicieux dans le pamphlet dudit M. Tandel.

Je m'en voudrais beaucoup de passer sous silence le troisième et dernier *point de faits*, que voici :

Au sens de M. Tandel, j'ai eu tort de relever l'inexactitude du tracé de la frontière linguistique tel qu'il est donné, pour l'est de notre pays, dans le *Grundriss der romanischen Philologie* de M. Gröber. Dans une note du tome I de *La Frontière linguistique*, p. 19 (1), j'avais écrit : « Gröber, lui, donne un tracé fantaisiste de la frontière allemande dans le Luxembourg méridional; il semble limiter l'allemand à Arlon et à Weyler, y compris quelques localités non existantes comme Kachebach et Rombach. Il soutient à tort que la frontière des langues coïncide absolument avec celles des provinces de Liège et de Limbourg. Enfin, il fait une ville flamande de Wavre en Brabant, qui est wallon. » Ces inexactitudes de Gröber, en ce qui concerne le Luxembourg méridional, étaient, puisqu'on me force à entrer dans le détail, d'une triple espèce : 1^o il ne mentionnait pas les communes situées réellement sur la frontière linguistique; 2^o il en mentionnait d'autres qui n'y existaient pas; 3^o il mêlait dans sa liste des noms de communes et des noms de hameaux, ce qui rend impossible l'établissement d'une ligne de démarcation rationnelle et scientifique. J'avais le droit, au moment où je prétendais faire, le premier, un tracé exact et complet de la frontière, de relever les diverses inadvertances de mes prédécesseurs : si j'y avais manqué, le lecteur eût pu croire que j'avais ignoré leurs travaux et n'accepter mon propre tracé que sous bénéfice d'inventaire.

Ai-je besoin de dire que cela n'impliquait pas de ma part la moindre intention de blâme envers mon savant collègue de Strasbourg, ces erreurs n'étant pas dues à un vice de méthode et s'expliquant par

(1) Les typographes y ont imprimé dans la mention du titre du *Grundriss*, 1846 au lieu de 1888, de même que p. 20, dans celle du *Grundriss* de Paul, ils ont transposé 527 en 257.

L'absence de travaux préparatoires sur ce vaste sujet ? Mais M. Tandel part de l'idée fixe que l'érudit qui en rectifie un autre commet un délit envers celui-ci, la critique n'ayant pour but, dans sa pensée, que de glorifier les amis et de dénigrer les adversaires. A l'entendre, M. Gröber est encore pour moi « un archéologue local ». Détrompez-vous, M. le commissaire ! Je n'ai pas eu un instant l'idée indécente de comparer M. Gröber, un des maîtres de la philologie romane, à vous ou à tel de vos collaborateurs et votre étonnement prouve une fois de plus votre parfaite ignorance des droits et des devoirs de la critique.

Je prie le lecteur de remarquer que M. Tandel, dans la puérile chicane qu'il me fait, garde cependant assez de bon sens pour ne pas contester mes rectifications. Si, sur le parcours de quatre à cinq lieues qu'il est en état de connaître empiriquement, il s'était trouvé dans mon exposé la plus légère erreur, il n'eût pas manqué de la relever avec jubilation.

Au surplus, j'estime que ce silence approbatif de M. Tandel n'est nullement nécessaire au lecteur pour se rassurer à cet égard ; ce que j'en dis est uniquement pour faire apprécier la portée des lignes que voici : « Celui qui commet l'erreur est tout simplement M. Kürth (*sic*). La localité non existante de Rombach est un hameau parfaitement existant, à cheval sur la frontière belge grand-ducale, à 19 kilomètres d'Arlon, patrie ou plutôt ville natale (*sic*) de M. Kürth (*sic*) (1) et où il a passé ses vingt premières années ». Faisons d'abord remarquer à M. Tandel que mes vingt premières années ne font rien à l'affaire. Nul homme n'a, je pense, l'obligation de connaître tous les hameaux situés à 19 kilomètres « de sa patrie ou plutôt de sa ville natale » non plus que tous les autres situés au delà de ce rayon, surtout quand ils ne se rapportent pas à ses études. En ce qui me concerne j'avais, comme toponymiste, le devoir de connaître tous ceux qui existent sur la frontière linguistique, et Rombach n'y existe pas ! (2) Il importe dès lors, bien peu qu'il

(1) M. Tandel, qui lit et écrit mon nom depuis plus de trente-cinq ans, n'a pas encore appris à l'orthographier. Je suis cependant, moi aussi, de l'arrondissement administratif d'Arlon, au même titre que les gens de Martelange !

(2) Le *Geographisch-Topographisch-Statistisches Ortslexikon von Deutschland* de Rudolph mentionne deux hameaux du nom de Rombach dans le Wurtemberg, et un Rombach ou Rohnbach en Bavière, ils ne me concernent pas plus que le Rombach grand-ducal. Il y a, en outre, un *Deutsch-Rombach* aujourd'hui romanisé en Alsace. Celui là, bien que situé sur une partie de la frontière linguistique que je n'avais pas à étudier, a été signalé par moi, t I, p. 561, à cause de l'identité de son cas avec celui de Meix le Tige.

existe ailleurs, dans le grand-duché, à l'écart de la frontière linguistique, qui passe en Belgique à travers la commune de Fauvillers, et qui, sur aucun point, ne touche la commune grand-ducale à laquelle appartient le hameau de Rombach. J'avais donc le droit de faire la constatation que j'ai faite, et que je maintiens. Je l'avais d'autant plus que, même si le hameau de Rombach se fût trouvé sur la frontière linguistique c'était le nom de sa commune qui devait être mentionné, en vertu du principe que j'ai posé plus haut.

Ajoutons, pour ne rien omettre, que le hameau inexistant sur la frontière linguistique est totalement ignoré de tous les ouvrages auxquels j'ai eu recours. En l'absence d'un bon dictionnaire géographique du grand-duché, je me suis servi de la *Spezial Karte* de Reymann, qui fait autorité, du *Dictionnaire géographique du Luxembourg* de Van der Maelen, qui contient à la fois les noms de la partie grand-ducale et de la partie belge de l'ancien pays de ce nom, du *Geographisch-Statistisches Lexikon* de Ritter, fort estimé des géographes, et du *Dictionnaire de géographie universelle* de Vivien-Saint-Martin. Eh bien, le Rombach grand-ducal manque dans tous ces répertoires.

Toutefois malgré tant de circonstances atténuantes à invoquer en faveur des gens qui ignorent l'existence du Rombach grand-ducal, il y avait quelqu'un qui était absolument tenu de le connaître, attendu qu'il publiait un livre spécial non pas, comme moi, sur la frontière linguistique, mais sur la géographie de la province du Luxembourg, et ce quelqu'un s'appelle Emile Tandel, l'auteur putatif des *Communes Luxembourgeoises*.

Dans la mauvaise notice sur Martelange qu'on trouve au tome II, p. 278 de cette compilation, vous chercherez en vain le « hameau à cheval sur la frontière ». Voilà donc un commissaire d'arrondissement qui ne connaît pas même son arrondissement ! (1) « Le gouver-

(1) Disons, à la décharge de M. Tandel, que ce hameau ne se trouve nullement à cheval sur la frontière (cf Jourdain et Van Stalle, *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique* ; Guyot, *Nouveau dictionnaire des communes, hameaux, etc., du royaume de Belgique*, ou encore, *l'Almanach administratif de la province de Luxembourg*, par MM. Laurent et Stiénon, qui ne prononcent pas le nom de ce hameau. Par conséquent, il n'est pas belge, et M. Tandel n'avait pas besoin d'en parler plus que moi. Pourquoi donc M. Tandel a-t-il voulu que Rombach fut « à cheval sur la frontière belge-grand-ducale », sinon pour le rapprocher de la frontière linguistique, peut-être pour laisser à l'esprit du lecteur distrait l'impression que les deux frontières étaient identiques, et pour le confirmer dans l'idée que j'aurais dû connaître ce nom ? On voit que M. Tandel s'est pris à son propre piège. Il se décerne un brevet d'ignorance, et c'est moi qui dois le protéger contre lui-même !

nement belge a admis M. Tandel au nombre de ses fonctionnaires; de plus, il l'a appelé, de confiance bien vraisemblablement, à administrer un arrondissement important. Que valent ses connaissances administratives, après l'échantillon que je viens d'en donner? C'est ce que le gouvernement belge aurait peut-être sagement fait de vérifier avant de lui accorder une position de cette importance. »

*
* * *

Je pourrais m'arrêter ici. Mais il serait vraiment trop commode à M. Tandel de m'avoir fait perdre un temps précieux à repousser ses méchantes attaques, et d'en être quitte pour la mortification de n'avoir pas réussi. Puis donc que j'ai la plume en main, je ne la déposerai pas avant de lui avoir rendu, comme disent les gens, la monnaie de sa pièce. Moi aussi je suis stratéliste!

Donc, qui est M. Tandel, et de quel droit vient-il m'attaquer sur le terrain des études que je cultive depuis trente-cinq ans?

Ancien rédacteur de l'*Echo du Luxembourg*, ancien chef de bureau du gouvernement provincial, aujourd'hui commissaire de l'arrondissement d'Arlon, M. Tandel a fait preuve de quelque talent comme journaliste, mais a le grand tort de se croire apte à tous les métiers et en particulier à celui d'érudit. Ces titres n'étaient pas nécessaires à sa réputation; ils l'étaient, paraît-il, à son bonheur, et depuis quelques vingt ans il se donne un mal inimaginable pour les décrocher. Il a commencé par s'emparer de la présidence et du secrétariat de l'*Institut archéologique du Luxembourg*, dont il a fait un fief de famille, et où il a introduit le gouvernement à la Louis XIV. L'Institut, c'est lui; les archives de l'Institut, il déclare hardiment qu'elles lui appartiennent en propriété (1); il décide souverainement et sans consulter personne de ce qui paraîtra dans les *Annales*, il y met les

(1) Il y a une couple d'années, M. Tandel me pria d'étudier le dossier des *Lieux dits* du Luxembourg, réunis à la demande de l'Institut d'Arlon, par les soins du gouvernement provincial. J'acceptai volontiers, et j'avais commencé un travail qui devait aboutir, avec le concours de personnes compétentes, à établir sur des bases sûres le répertoire exact et complet de la toponymie luxembourgeoise. L'Institut d'Arlon en aurait eu naturellement l'honneur et le profit. Depuis que je lui ai notifié ma démission de l'Institut pour les raisons exposées plus haut, M. Tandel m'a réclamé ce dossier, alléguant qu'il est sa *propriété personnelle*. Je lui ai répondu que je n'en croyais rien et que je voulais que la question fut soumise à l'Institut lui-même, dans sa réunion générale annuelle. Je ne sais si M. Tandel s'est conformé à ma demande, mais depuis lors il m'a, de nouveau réclamé sa *propriété personnelle*, sans toucher un mot des droits de l'Institut.

plus extravagantes élucubrations et les pamphlets les plus virulents. Si, comme dans toute Société, il existait à l'Institut d'Arlon un comité des publications, qui ferait rapport sur les travaux à insérer dans les *Annales* et dont les conclusions seraient soumises au vote des membres, jamais les publications de cette Société ne seraient descendues au rang où M. Tandel les a fait descendre, et n'auraient remplacé les mémoires érudits par les diatribes injurieuses.

Son titre de président d'une Société savante a donc paru à M. Tandel une justification suffisante de la liberté qu'il prend de trancher de l'érudit. C'est une lourde erreur. Il lui manque pour cela la culture générale de l'esprit et la possession des connaissances techniques. L'histoire est une science comme une autre; pour la savoir, il faut l'avoir apprise. M. Tandel, qui se croirait outreconfiant s'il se permettait de chicaner un mathématicien sur les théorèmes d'Euclide ou un chimiste sur la composition des corps, n'aurait pas dû attendre ma démonstration pour savoir que les problèmes historiques lui sont tout aussi étrangers. *Ne sutor ultra crepidam*, comme dirait son ami M. de Leuze, qui aime à sortir ses classiques.

Oh! je le sais, M. Tandel n'est pas de mon avis, et je ne serais pas étonné si, dans notre bonne province de Luxembourg, il se rencontrait des gens bénévoles qui le tiendraient pour un des maîtres de l'érudition. Ouvrez, me diraient-ils, la collection des *Annales* de l'Institut archéologique du Luxembourg, parcourez les tables des matières de chaque volume, et vous constaterez que M. Tandel en est le collaborateur le plus actif et le plus fécond.

Je les ai ouverts, et j'ai constaté qu'en effet, à s'en tenir aux seules indications de la *Table des Matières*, M. Tandel fournit plus de travail scientifique que n'importe quel autre collaborateur des *Annales*.

Pour ne prendre que les trois derniers volumes, voici la part de M. Tandel dans l'ensemble de la production.

Tome XXXII, sur 11 articles, il y en a 4 signés Emile Tandel.

» XXXIII, » 17	»	»	3	»
» XXXIV, » 18	»	»	4	»

Ci 11

Les autres volumes donneraient des résultats semblables, et celui qui voudrait y faire une biographie tandélienne arriverait à un chiffre des plus respectables. Sans contredit, la quantité y serait.

Par malheur, toute cette enfilade de titres n'est qu'un vulgaire trompe-l'œil. Les articles sous lesquels s'étale si pompeusement la

signature de M. Emile Tandel sont tous, sans exception, des réimpressions pures et simples de travaux d'autrui, ou des traductions copieusement agrémentées de lourds contresens, ou des entrefilets de journal quotidien, en un mot, presque toujours de simples coupures pour lesquelles il ne lui a fallu, comme du temps qu'il était journaliste, qu'une bonne paire de ciseaux. Leur étendue est généralement d'une à deux pages, ce qui serait certes un mérite s'ils étaient aussi bons que courts. On va voir ce qui en est.

Pour faire ma démonstration, je vais reprendre l'un après l'autre les onze articles des trois dernières années et en présenter un aperçu critique. Ce sera sans doute un travail assez fastidieux pas plus cependant que celui auquel M. Tandel m'a condamné dans les pages précédentes.

Tome XXXII. *Usages, coutumes et légendes du pays de Luxembourg*. Ceci semble être le plat de résistance du festin d'érudition que M. Tandel sert à ses lecteurs; il y a donc lieu de s'y arrêter quelque peu. Et tout d'abord, je note que c'est la traduction pure et simple de deux livres bien connus: *Luxemburger Sitten und Bräuche* de de Lafontaine, 1883, et *Sagenschatz des Luxemburger Landes* de M. Gredt, 1885. Si M. Tandel s'était borné à son rôle de traducteur, il n'y aurait rien à dire, sinon qu'il pouvait placer ces traductions ailleurs que dans un recueil où, conformément à une règle rigoureusement observée partout, ne devraient entrer que des travaux originaux. Mais M. Tandel veut se donner l'air de faire œuvre personnelle; il déclare avoir traduit et adapté ces deux livres ainsi qu'une série d'autres qu'il énumère, et parmi lesquels figurent la *Deutsche Mythologie* et les *Deutsche Rechtsalterthümer* de Grimm, le *Handbuch der deutschen Mythologie* de Simrock, et plusieurs autres. Ceci est absolument faux. M. Tandel n'a pas ouvert ces livres, et cette liste bibliographique qu'il place en tête de sa compilation, il l'a copiée purement et simplement dans le volume ci-dessus cité de de Lafontaine pp. IV et V de la préface, comme le lecteur peut s'en convaincre. Il ajoute: « Nos lecteurs auront ainsi un recueil aussi complet que possible des usages et coutumes, des traditions et des légendes de notre vieux pays de Luxembourg. » Ceci est tout aussi faux que le reste. Au moment où M. Tandel compilait sa rhapsodie, le regretté Karl Mersch avait publié depuis douze ans, à Luxembourg, son savant ouvrage intitulé: *Die Luxemburger Kinderreime*, Luxembourg 1884, un de ceux qui font autorité dans la littérature des *Enfantines*, et M. Tandel aurait pu trouver, dans l'*appendice critique* de ce livre (pp. 209-252) une multitude de renseignements des plus utiles

qu'on cherchera vainement dans son recueil aussi complet que possible. Bien plus, les trois volumes du précieux organe intitulé *Luxemburger Land*, fondé par Karl Mersch et continué par mon savant collègue M. le professeur Van Werveke (Luxembourg, 1883-1885) lui auraient fourni en grand nombre des légendes et des usages du plus haut intérêt: il n'a pas même connu cet organe, lui qui, à 25 kilomètres de Luxembourg, préside aux destinées d'une société luxembourgeoise et affecte d'être familier avec les Grimm et les Simrock! Ajoutons que sa traduction fourmille de contresens, comme on en peut juger par cet unique exemple cueilli sur la première page de la compilation.

La Saint-André (30 novembre). « Sa seule importance est qu'on le considère comme le jour fixé pour les marchés à terme. » Cette phrase inintelligible est censée traduire la suivante: « Die einstige Wichtigkeit dieses Tages geht noch daraus hervor, dan derselbe ehemals häufig als Zahl- oder Lieferungstermin bestimmend war... » Lisez: *Son ancienne importance résulte encore de ce fait que ce jour servait de date fixe pour le paiement des rentes et des redevances...*

M. Tandel traduit *einstig* par unique (*einzig*), et *Lieferungstermin* par marché à terme!

On pourrait pardonner à M. Tandel de ne pas savoir le latin, s'il n'avait la prétention de faire l'érudit; mais il est tout à fait excusable de ne pas savoir l'allemand, lui qui demeure depuis soixante ans à Arlon, « sa patrie ou plutôt sa ville natale. » Comment fait-il donc pour administrer Martelange? Heureusement que les paysans de ce beau village, plus instruits que leur commissaire, savent quelque peu le français!

2) *Quelques pièces des archives de la Seigneurie d'Autel et de celle de Gorcy*. Deux pages contenant une analyse absolument puérile de quelques pièces d'archives données aux archives d'Arlon. (Signé): EMILE TANDEL.

3) *Classement des églises monumentales du Luxembourg*. Je ne résiste pas à l'envie de reproduire intégralement ce mémoire. Le voici:

« Autelhaut, Bastogne, Saint-Hubert, Waha, Wéris et Houffalize (église Sainte-Catherine). (*Bulletin des Commissions royales d'histoire* (sic!)(1) *d'art et d'archéologie*, 31^e année, 1892, nos 5 et 6 et 33^e année, 1894, nos 9 à 12 »

Cela est signé: EMILE TANDEL.

(1) M. Tandel ne connaît pas même le titre de la Commission dont il est membre correspondant pour le Luxembourg.

4) *L'orthographe luxembourgeoise*. Entrefilet d'une demi-page apprenant au lecteur que le gouvernement du grand-duché a nommé une commission pour fixer l'orthographe de l'idiome grand-ducal. On se demande pourquoi cela est signé EMILE TANDEL.

Tome XXXIII :

5) *L'hôtel de Busleyden à Malines*. C'est la réimpression pure et simple d'un article de feu Charles Laurent, paru dans le compte-rendu du Congrès archéologique et historique de Malines. Cette fois, soit par amitié, soit par égard pour la robe rouge de l'avocat général, M. Tandel a cru devoir laisser au bas de sa coupure le nom de l'auteur, et s'est contenté de la contresigner modestement de ses initiales : E. T. Mais dans la table des matières, ce scrupule l'a quitté ; le nom de Charles Laurent a disparu et est remplacé par le sacramentel E. T.

6) *Les frères Lamorménil*. Reproduction pure et simple des coupures pratiquées par M. Tandel dans Neyen, dans Namur et dans quelques autres. La seule chose qui semble appartenir en propre à M. Tandel dans cette indigeste compilation, c'est le passage suivant, que je me fais un devoir de lui restituer :

« Pendant la guerre de Trente ans, Guillaume Germais (le » P. Lamorménil) avait acquis une grande influence sur son souverain et sur ses déterminations, ce qui exaspérait le grand général » Wallenstein, qui voyait partout la main du confesseur de son » maître. Schiller, le poète allemand, dans le 4^e volume de ses » poésies, reproduit les paroles ironiques suivantes prononcées au » camp par Wallenstein, devant le ministre Questenberg :

» Ich merk, ich merk! Acht Regimente Wohe!
» Wohl ausgesonnen, Pater Lamormain! etc. »

Ce fragment tandélien inséré dans les coupures hétérogènes est fait pour rendre rêveur. Qu'est-ce que le 4^e volume des poésies de Schiller, et qui ne haussera les épaules devant une pareille manière de citer? Voyez-vous citer en français le 20^e volume de Victor Hugo, le 25^e de Bossuet ou le 30^e de Voltaire? Tout lecteur demandera d'abord de quelle édition il s'agit. Je vais donc tout de suite le renseigner : M. Tandel veut parler sans doute de l'édition populaire des œuvres de Schiller par la librairie Reclam, en 12 volumes, et dans le quatrième volume de laquelle on trouvera en effet sa citation. Ne la cherchez pas dans *Wallensteins Lager*, comme vous pourriez être tenté de faire d'après les indications de M. Tandel.

Le passage en question se trouve dans *Les Piccolomini* acte II, scène 7, et la scène se passe dans un salon du palais de Wallenstein, et non pas dans le camp de celui-ci. Les paroles mises dans la bouche de Wallenstein appartiennent en réalité au poète; en écrivant que Schiller les reproduit, M. Tandel parle comme les enfants, qui confondent la fiction poétique avec la réalité historique. Enfin, sous la plume de M. Tandel, la citation est devenue inintelligible : *acht Regimente Wohe* n'appartient à aucune langue ; le poète a écrit :

Ich merk, ich merk! — Acht Regimente! — Wohl! (1)

Wohl ausgesonnen, Pater Lamormain!

On voit comment a procédé M. Tandel. Quelqu'un lui a fourni sur le P. Lamorménil un passage tiré de la trilogie Wallenstein de Schiller, sans lui en indiquer l'endroit exact. Comme il a entendu vaguement parler de *Wallensteins Lager*, il commence par se persuader que cette œuvre est identique au *Wallenstein*, alors qu'il y a entre elles le rapport de la partie au tout. Il lit mal le texte de son correspondant et il imprime *acht Regimente Wohe* sans chercher à comprendre ce qu'il imprime. Une simple recherche dans Schiller lui aurait fait découvrir son erreur; mais pour chercher il eût fallu au moins un fil d'Ariane, c'est à dire connaître la distinction fondamentale ci-dessus. M. Tandel a préféré servir à ses lecteurs l'absurdité que je viens d'analyser, et qui montre au vif sa manière de travailler. Voilà ce qui lui arrive lorsqu'il s'avise d'ajouter une seule ligne de lui aux coupures qu'il signe allègrement EMILE TANDEL.

7) *Deus en 1897-1898* (Deux pages). Dans tous les autres recueils similaires, de pareilles indications figurent dans le rapport du secrétaire ou, si elles sont mises en vedette, ne portent pas de signature. M. Tandel ne croit pouvoir priver le recueil de ses œuvres complètes d'une si importante production, et signe fièrement : EMILE TANDEL.

Tome XXXIV.

8) EMILE TANDEL. *Lafayette dans le Luxembourg et le comte d'Harnoncourt*. C'est la traduction d'un article de la revue *Unsere Zeit*, année 1827, livraison 19. J'invite les distingués Autrichiens qui ont envoyé cette pièce à Arlon à contrôler la traduction, puisqu'elle est signée EMILE TANDEL.

(1) Faute d'impression, me dira M. Tandel. Du tout, et je ne saurais lui laisser le bénéfice de cette excuse; la manière dont il ponctue la phrase montre bien qu'il a pensé ajouter une arme spéciale aux différents corps de l'armée de Wallenstein. La *Wohe* lui restera décidément pour compte.

9) *Le legs Franq.* C'est un catalogue, fait on ne dit pas par qui, mais certainement pas par M. Tandel, qui n'en met pas moins pompeusement, au bas du dernier titre, le sempiternel : EMILE TANDEL.

10) *Une hôtellerie allemande il y a cent ans.* C'est la traduction, nous dit-on, d'une page d'Erasme. Nous en croyons M. Tandel sur parole, puisqu'il n'a pas pris la peine de marquer de quel ouvrage de cet écrivain il la tire, mais nous ne voyons pas pourquoi il remplace cette mention indispensable par la signature fort superflue : EMILE TANDEL.

11) *A propos d'inscriptions romaines... inédites.* C'est un entrefilet d'un tiers de page (13 lignes) contenant une méchanceté à l'adresse de M. Waltzing, et c'est aussi, jusqu'à présent, la seule œuvre personnelle et originale de M. EMILE TANDEL.

Il me resterait maintenant, pour achever cette portraiture de l'historien Emile Tandel, à dire un mot des *Communes Luxembourgeoises*, immense compilation qui est l'œuvre commune des curés, des instituteurs et des secrétaires communaux de la province de Luxembourg, ainsi que des détenus de la prison d'Arlon (1), et sur tous les volumes de laquelle, fidèle à son incurable manie, M. Tandel a imaginé de placer son nom, bien que son rôle à lui se soit borné à saupoudrer le tout de la plus prodigieuse quantité de bévues, de contresens et d'erreurs qu'il soit possible de trouver dans un livre. Je résumerai en deux mots ce qu'il faut dire de ce répertoire en disant que ce qu'il contient de bon n'est pas de M. Tandel et que ce qu'il contient de M. Tandel est exécrable. Mais j'ai hâte de quitter M. Tandel, et, à moins d'y être forcé, je m'en tiendrai aux quelques échantillons que j'ai donnés de son savoir, ou plutôt de son savoir-faire. Les lecteurs tireront eux-mêmes les conclusions. Ceux d'entre eux qui prennent au sérieux les travaux de l'esprit se demanderont comment l'auteur d'une telle série de bouffonneries peut se permettre de diriger une société archéologique. Les autres trouveront dans le procédé de M. Tandel une excellente recette pour se hisser et se maintenir à la présidence de quelque autre société, non moins patiente que celle d'Arlon.

(1) Ces pauvres gens ont fait la table alphabétique en 340 pages. On voit que M. Tandel prend ses collaborateurs où il les trouve, et qu'il n'éprouve pas de scrupule à faire voisiner, dans la compilation qui porte son nom, les gens les plus respectables avec... les autres !

* * *

Un mot encore, et j'ai fini.

Il y a un an, mon collègue et ami, M. J. P. Waltzing, en terminant sa *Réplique à Monsieur Tandel*, écrivait les lignes suivantes :

« Personne ne vous croira, Monsieur le commissaire. Quant à vos procédés, je les livre au jugement du public et particulièrement de mes anciens confrères de cet *Institut archéologique du Luxembourg*, dont je ne veux plus être tant que vous serez à sa tête : ils verront comment vous remplissez les fonctions qu'ils vous ont confiées. Les devoirs d'un président est d'être impartial ; le devoir de chacun est d'être honnête ; comme président, vous n'êtes ni l'un ni l'autre. »

Il serait difficile d'ajouter quelque chose à l'énergique réprobation exprimée dans ces paroles. Comme M. Waltzing, je suis sorti de l'*Institut archéologique du Luxembourg* pour protester contre la conduite de M. Tandel. J'y rentrerai le jour où M. Tandel en sortira.

GODEFROID KURTH.